

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Nimble Herbicide

FDS n° : FO002242-A
Date de révision : 2018-09-28
Format: NA
Version 1.03



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Nimble Herbicide

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit FO002242-A
Famille chimique Les herbicides triazinylsulfonyles
PCP # 29467

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide
Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur

FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

Urgences médicales :
800-331-3148 (ProPharma Group- États-Unis et Canada)
651-632-6793 (ProPharma Group- Tous les autres pays; à frais virés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2B

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Attention**Mentions de danger**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H320 - Provoque une irritation des yeux

H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

**Conseils de prudence - Prévention**

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

Conseils de prudence - Réponse

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

Conseils de prudence - Entreposage

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P405 - Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Famille chimique** Les herbicides triazinylsulfonyles.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Thifensulfuron-méthyl	79277-27-3	50
Tribenuron-méthyl	101200-48-0	25
Calcium carbonate	471-34-1	1-5

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS**Contact avec les yeux**

Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avaler Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés	Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact. Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur. Ingestion: Possible irritation de la gorge. Inhalation: Peut provoquer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la poitrine. Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition de courte durée.
Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant	Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Produit chimique. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins.
Dangers spécifiques du produit	Les conteneurs fermés peuvent se briser violemment en cas de feu. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité aux chocs	Aucun renseignement disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun renseignement disponible.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel. Approche du feu du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
Divers	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
Précautions environnementales	Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts. Contenir le déversement pour éviter toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite.
Méthodes de confinement	Endiguer pour confiner le déversement et absorber avec absorbant non combustible tel que l'argile, le sable ou le sol. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Porter un équipement de protection personnelle. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation aspirante appropriée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Laver à fond après manutention.

Entreposage Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart de sources potentielles de chaleur, des flammes nues, du soleil ou d'autres produits chimiques. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder sous clef. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Produits incompatibles Agents oxydants forts, Acides

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Calcium carbonate (471-34-1)	-	-	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	-
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Calcium carbonate (471-34-1)	-	TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 10 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial. Maintenir un bain oculaire et installations de mouillage rapide dans la zone de travail.

Protection de la peau et du corps Porter des gants/des vêtements de protection. Chaussures ou bottes sécurité.

Protection des mains Gants imperméables

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Granules
État physique	Solide
Couleur	Brun clair
Odeur	Très légère
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

pH	5.6
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible
Point/intervalle d'ébullition	Se décompose lors du chauffage
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	Aucun renseignement disponible
Densité	0.67 g/cm ³ @ 20°C
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité, cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité, dynamique	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	5.59 lb/gal

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées
Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation
Matières incompatibles	Agents oxydants forts, Acides.
Produits de décomposition dangereux	Consulter la section 5 pour plus de renseignements.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

DL50 orale	> 2000 mg/kg (rat)
DL50 épidermique	> 2000 mg/kg (rat)
CL50 par inhalation	> 5.01 mg/l (rat) 4 heures

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Un contact avec les yeux peut causer une irritation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite.
Sensibilisation	Composants ne sont pas attendus a la sensibilisation.

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes	L'inhalation de la poussière peut causer un essoufflement, une oppression de la poitrine, un mal de gorge et de la toux. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les symptômes du contact avec la peau peuvent inclure une rougeur, des démangeaisons et un gonflement. L'ingestion peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et d'autres effets sur le système nerveux central.
-----------	---

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Mutagénicité	Ne devrait pas être mutagène chez l'homme
Cancérogénicité	Aucun produit chimique cancérigène connu n'est présent dans ce produit
Toxicité pour la reproduction	Ne pas avoir d'effets sur la reproduction.
STOT - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Danger par aspiration	Aucun renseignement disponible.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Les ingrédients actifs sont considérés comme toxiques pour de nombreuses plantes et non toxiques pour les poissons, les invertébrés aquatiques, les micro- et macro-organismes du sol, les oiseaux, les mammifères et les insectes.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Tribenuron-méthyl 101200-48-0	Green algae (Raphidocelis subcapitata) 72-h ErC50: 68 µg/l	Rainbow trout (Oncorhynchus mykiss), 96-h LC50: 738 mg/l 21-day NOEC: 560 mg/l	Daphnids (Daphnia magna) 48-h EC50: > 894 mg/l 21-day NOEC: 41 mg/l

Persistence et dégradation Thifensulfuron- méthyl, Tribenuron-méthyl. Non persistant.

Bioaccumulation Thifensulfuron- méthyl, Tribenuron-méthyl: Ne devrait pas bioaccumuler.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination incorrecte de l'excès de pesticide ou de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rappelez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT NON RÉGLEMENTÉ

TMD NON RÉGLEMENTÉ

ICAO/IATA

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Tribenuron-methyl - 101200-48-0	101200-48-0	25	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Formaldehyde 50-00-0	100 lb			X

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
Formaldehyde 50-00-0	100 lb 45.4 kg	100 lb

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

MISE EN GARDE

Peut causer une irritation des yeux et de la peau. Peut causer un inconfort gastro-intestinal.

Provoque une irritation des voies respiratoires. Peut causer une dépression du système nerveux central.

Peut causer des effets néfastes à long terme dans l'environnement. Nocif pour les plantes.

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65.:

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Tribenuron-methyl 101200-48-0	X		

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Tribenuron-methyl 101200-48-0			X		X			
Calcium carbonate 471-34-1	X	X	X	X	X	X	X	X

Mexique - Classe Risque modéré, classe 2

Nom chimique	Mexique - Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions pour la fabrication, le traitement ou l'utilisation - Quantités seuils	Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions - Quantités seuils
Formaldehyde	100 2500 kg/yr	100 kg/yr

CANADA

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux (HPR) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

Classe de dangers du SIMDUT Non contrôlé

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1*	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Protection individuelle X

*Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2018-09-28
 Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Préparé par

FMC Corporation
 Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2018 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique

